

*L'an deux mil dix-sept et le lundi vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le vingt mars 2017, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.*

Étaient présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, Mme HUET, M. BRU, M. ROUQUIÉ.  
Excusés représentés : Mme ROUMÉGOUS (représentée par M. MARTINEZ), M. COMBES (représenté par M. BAÏSSE), Mme ALIBERT (représentée par Mme BERNOU).  
Absents : Mme SALVAYRE, Mme RÉGY, M. AUGÉ.

*M. ROUQUIÉ Christian a été nommé Secrétaire de Séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Le procès-verbal de la séance du 27 février 2017, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 – Budgets Commune, Eau et Assainissement : approbation des comptes de gestion 2016 ;*
- 2 – Budgets Commune, Eau et Assainissement : approbation des comptes administratifs 2016;*
- 3 – Vote des taux 2017 des taxes locales ;*
- 4 – Vote Budgets Primitifs 2017 Commune, Eau et Assainissement ;*
- 5 – Subventions annuelles de fonctionnement aux associations : 1<sup>ère</sup> tranche ;*
- 6 – Indemnités des Elus à compter du 01/04/2017 ;*
- 7 – Refacturation charges eau et assainissement surcharge services ;*
- 8 – C.C. Centre Tarn : attribution de compensation ;*
- 9 – Convention d'adhésion Association des Maires – Marchés Publics ;*
- 10 – Décision d'attribution d'astreinte service technique : saisie du CTP ;*
- 11 – Questions diverses.*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal s'est réuni en réunion privée afin de préparer les points traités à l'ordre du jour et notamment les budgets.*

### **1 a – Budgets Commune : approbation des comptes de gestion 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2016 du budget principal « Commune ».

### **1 b – Budgets Eau : approbation des comptes de gestion 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe « Eau ».

### **1 c – Budgets Assainissement : approbation des comptes de gestion 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe « Assainissement ».

### **2 a – Budgets Commune : approbation des comptes administratifs 2016**

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que les comptes de l'exercice 2016 du budget principal « Commune » font apparaître les résultats suivants :

Reports :

Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -28 043,26€

Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 88 216,97€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 506 344,20€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 263 333,48€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 536 745,00€

En recettes pour un montant de : 110 026,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, arrête les résultats du budget principal « Commune » de l'exercice 2016 et leur affectation tels que ci-dessus.

### **2 b – Budgets Eau : approbation des comptes administratifs 2016**

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que les comptes de l'exercice 2016 du budget annexe « Eau » font apparaître les résultats suivants :

Reports Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 402 313,82€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 156 480,46€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -455 829,31€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 22 506,27€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 230 679,50€

En recettes pour un montant de : 351 096,20€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 178 986,73€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, arrête les résultats du budget annexe « Eau » de l'exercice 2016 et leur affectation tels que ci-dessus.

**2 c – Budgets Assainissement : approbation des comptes administratifs 2016**

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que les comptes de l'exercice 2016 du budget annexe « Assainissement » font apparaître les résultats suivants :

Reports Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 110 515,36€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 42 919,00€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 8 925,39€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 35 150,85€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 46 116,00€

En recettes pour un montant de : 3 154,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 3 156,00€

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 74 913,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, arrête les résultats du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2016 et leur affectation tels que ci-dessus.

**3 – Vote des taux 2017 des taxes locales**

Pour 2017, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée une augmentation arrondie à 1 % du taux des trois taxes directes locales, qui se présentent donc comme suit :

Taxes	Taux 2016 (pour mémoire)	Taux 2017
Taxe Habitation	7,04	7,05
Taxe Foncière Bâti	16,04	16,05
Taxe Foncière Non Bâti	80,90	81,71

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux ainsi proposés, pour l'année 2017.

**4 a – Vote Budgets Primitifs 2017 Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2017 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 2 000 234,00 €

Section d'investissement : 1 051 245,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2017 tel qu'il lui est présenté.

**4 b – Vote Budgets Primitifs 2017 Eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe « Eau » primitif pour l'exercice 2017 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 520 504 €

Section d'investissement : 462 831 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe « Eau » primitif pour l'exercice 2017 tel qu'il lui est présenté.

**4 c – Vote Budgets Primitifs 2017 Assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe « Assainissement » primitif pour l'exercice 2017 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 246 559 €

Section d'investissement : 287 495 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe « Assainissement » primitif pour l'exercice 2017 tel qu'il lui est présenté.

**Précisions apportées lors du vote du budget :**

Locations ponctuelles sur la Commune : Monsieur le Maire évoque la difficulté pour les stagiaires du zoo (non-rémunérés) de se loger à un coût abordable.

Station Malepique : Nouvelle ligne budgétaire pour l'achat de tenue de sécurité.  
Afin d'avoir une traçabilité des analyses d'eau : ouverture d'un programme d'investissement de 1 200€ pour l'achat de matériel informatique (ordinateur et imprimante).

Branchement eau St Antonin de Lacalm - Arifat : Les propriétaires demandant à être desservis en eau par la commune de Montredon-Labessonnié devront prendre en charge tous les frais liés aux travaux de branchement.

Station Lacazalié : Suite aux inondations de février, une étude est menée pour un éventuel déplacement de la station.

Concernant la prise en charge des dégâts : toute la partie électrique sera prise en charge en cas de reconnaissance de catastrophe naturelle, ne seront pas pris en charge les bassins jugés trop vétustes.

**5 – Subventions annuelles de fonctionnement aux associations : 1<sup>ère</sup> tranche**

Monsieur le Maire donne la parole aux deux adjoints chargés des associations sportives et culturelles de la Commune qui ont finalisé le projet d'attribution des subventions de fonctionnement.

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur associatif sportif rappelle que seules les associations communales ayant fournies leurs rapports financiers et moraux 2016 ainsi que leurs budgets prévisionnels 2017 peuvent faire une demande de subvention auprès de la Commune. Elle fait savoir que des demandes de subventions exceptionnelles sont à prévoir pour deux associations :

- Le club de foot de Montredon-Labessonnié qui fêtera ses 90 ans, le 3 juin 2017 ;
- L'association Multi Sports Montredonnaise pour le financement des déplacements engendrés  
par les compétitions d'un(e) de ses adhérent(e) ;
- Le club de rugby pour une aide financière.

Le projet de subventions de fonctionnement aux associations culturelles est présenté par Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur culturel. Deux associations ne bénéficient pas de subvention cette année : l'APLA dont la subvention avait été octroyée à titre exceptionnel en 2016 et les BALLADINS qui utilisent les locaux de la Mairie pour le stockage du matériel mais ne se produisent pas sur la commune.

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ souligne que certaines associations dépassent le quota annuel de copies faites à la Mairie. Il souhaite qu'une fois le quota atteint aucune copie supplémentaire ne soit accordée.

**Associations Culturelles : 1<sup>ère</sup> tranche :**

A.P.A.M.	200,00 € (versement unique)
A.M.A.C.C. (cinéma)	850,00 €
A.S.P.E.R.	150,00 €

Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	200,00 €
Génération Mouvement	250,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	500,00 €
P.E.G.A.A.S.E.* exceptionnelle	1 000,00 € demande de subvention
Amicale Sapeurs-Pompiers	100,00 € (versement unique)
Association Effervescence	100,00 € (versement unique)
Association Eclaireurs et Eclaireuses	300,00 €
<b>Total 1 Associations Culturelles</b>	<b>3.950,00 €</b>

\* **Concernant l'association PEGAASE** : Intervention de **Monsieur** Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge de la culture

Le télescope de l'observatoire, acquis en l'an 2000, ne peut plus être contrôlé par ordinateur afin de le diriger vers les astres et cela, depuis une panne électronique survenue en 2009. En outre le "suivi" (compensation du mouvement de la terre) ne fonctionnait plus ce qui oblige à tourner manuellement la vis sans fin qui fait trouver l'axe principal. Le coût de la réparation demandée par le fabricant de l'électronique qui proposait de tout changer est de 4000€... Somme jugée trop importante pour le Planétarium. Depuis des années, E. Pélegrin, Directeur du Planétarium fait fonctionner le système manuellement...

Début 2014, un membre de l'association APAM (Association pour l'astronomie Montredonnaise) s'était penché sur la question et grâce à ses compétences en électronique avait réussi à remettre en ordre de marche le "suivi" ce qui permettait de ne plus devoir rester tout contre le télescope pendant tout le temps des observations.

Cet instrument n'étant pas conçu pour être manipulé à la main et le serrage des axes devant être réglé à chaque fois selon la température, un jeu est apparu rendant désormais l'utilisation extrêmement difficile, voire impossible.

Plusieurs membres de l'APAM, compétents en électronique mécanique et informatique (Bts, ingénieur...) se sont proposé d'aider le Planétarium à :

- \*vérifier et régler la mécanique
- \*réparer la partie électronique
- \*mettre en place un PC de pilotage avec les logiciels actuels
- \*aider à démonter le tube, nettoyer et régler l'optique.

En raison du poids du télescope, il faut 4 personnes au moins pour le démontage et remontage et bien évidemment que ces personnes aient l'habitude et le savoir-faire pour manipuler un télescope, d'où le coût de la réparation du fabricant.

Il est rappelé enfin que ce matériel, acheté 30 000€ il y a 16 ans, appartient à la commune et doit bien évidemment être entretenu.

L'association PEGAASE se propose de réaliser cette remise en état avec l'aide des membres de l'APAM (qui d'ailleurs sont aussi membres de PEGAASE). Ce travail serait bien sûr réalisé sous le contrôle du directeur du Planétarium/Observatoire (en tant que salarié de PEGAASE). Le coût des pièces électroniques et d'un PC (un premier prix, voire une occasion suffisant amplement car cela ne demande pas de performances importantes et il n'est pas nécessaire de le relier à l'internet) se situerait environ à 1000€ ; il n'y aurait pas de facturation de main d'œuvre...

Monsieur PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire, demande qu'une subvention exceptionnelle de 1.000 € soit accordée à l'association PEGAASE qui lui permettra d'effectuer

une réparation du télescope.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € à l'association PEGAASE pour la réparation du télescope. Monsieur PATTE DE DUFOURCQ, ne prend pas part au vote.

Le projet de subventions de fonctionnement aux associations sportives est présenté par Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur associatif sportif :

**Associations Sportives** : 1<sup>ère</sup> tranche (sauf si versement unique) :

A.A.P.P.M.A. (pêche)	200,00 € (versement unique)
A.M.T.A.C.A.	300,00 € (versement unique)
A.S.M. Football	700,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	700,00 €
Etrier Montredonnais	400,00 €
Ass. Gymnastique Montredonnaise	300,00 € (versement unique)
Judo Club Montredonnais	600,00 €
Les Archers de Montredon	200,00 €
Montredon Country Club	200,00 €
Olympique Montredonnais XV	800,00 €
Planète Danse	300,00 €
Club Volley Montredonnais	200,00 €

**Total 2 Associations Sportives** 4 900,00 €

**Totaux 1 + 2** 8.850,00 €

Compte-tenu du besoin impératif du versement de ces subventions pour certaines associations afin de conserver leur équilibre budgétaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au versement de la 1<sup>o</sup> tranche 2017 selon le projet proposé; le versement de la 2<sup>o</sup> tranche 2017 (solde) interviendra deuxième semestre 2017, et sera versé sur présentation des rapports financiers, moraux 2016 et des budgets prévisionnels 2017. Monsieur le Maire souhaiterait que l'ensemble des associations invite le Maire ou son représentant aux Assemblées Générales des Associations.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :  
- adopte les montants de la 1<sup>ère</sup> tranche des subventions de fonctionnement 2017 aux associations sportives et culturelles tels que définis ci-dessus ; Messieurs Christian ROUQUIÉ, Jean MARTINEZ et Dominique PATTE DE DUFOURCQ n'ont pas pris part au vote.

**6a –Délégation attribuée à un conseiller municipal**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à attribuer une délégation à compter du 01/04/2017 à un conseiller municipal qui sera délégué aux travaux.

Monsieur le Maire propose que délégation soit donnée à Monsieur Jean MARTINEZ :  
- Chargé des travaux d'investissements : « suivi des dossiers de travaux, marchés publics et investissements ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer des indemnités de conseiller délégué à Monsieur Jean MARTINEZ. Monsieur MARTINEZ, ne prend pas part au vote.

## **6b – Indemnités des Elus à compter du 01/04/2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la délégation faite à Monsieur Jean MARTINEZ, Conseiller Municipal, chargé des travaux d'investissements (suivi des dossiers de travaux, marchés publics et investissements), il convient d'attribuer les indemnités comme suit à compter du 01/04/2017 :

L'enveloppe globale mensuelle pour 5 adjoints est fixée à 16,50% de l'indice brut 1022.

Répartie comme suit :

- l'indemnité des adjoints délégués : 12,40%
- l'indemnité des conseillers délégués : 6,80%.

Tenu compte que les élus rémunérés ne souhaitent pas bénéficier des augmentations du point d'indice jusqu'à la fin de la mandature, la base de calcul est l'indice 1022 au 01/01/2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte les propositions de Monsieur le Maire d'attribuer des indemnités de conseiller délégué à Monsieur Jean MARTINEZ. Monsieur MARTINEZ, ne prend pas part au vote.

## **7 – Refacturation charges eau et assainissement surcharge service**

Remboursement quote-part Service Eau et Assainissement Commune au 01/04/2017.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que certains employés rémunérés sur le budget principal de la commune travaillent pour le Service Eau et le Service Assainissement, gérés par des budgets annexes distincts.

A ce titre, il propose qu'un premier état des charges de personnel soit établi au 30/09 de chaque année et le solde (soit le 4<sup>ème</sup> trimestre) au 31/12 de chaque année.

Ces états reprendront :

- les charges de personnel, relatives à 2 adjoints techniques à temps complet, répartis à parts égales 50% eau, 50% assainissement.
- les charges de personnel, relatives à 1 adjoint technique et à 1 agent de maîtrise à temps complet :
  - soit 50 % du traitement brut + charges de l'agent de maîtrise
  - soit 50 % du traitement brut + charges de l'adjoint techniquerépartis à parts égales 50% eau, 50% assainissement.

Les documents justificatifs seront joints à cet état de répartition.

Monsieur le Maire propose que :

- les Services Eau et Assainissement remboursent la quote-part relative aux charges de personnel mis à disposition de ces services selon les modalités citées dessus.
- Monsieur le Maire propose que les charges soient réparties comme suit :  
50 % eau, 50 % assainissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise comme dessus.

## **8 – C.C. Centre Tarn : attribution de compensation**

- En application des articles I 1 609 nonies C du Code Général des Impôts et L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Au vu du rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Centre Tarn (CLECT) qui s'est tenue le 21 février 2017.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter ledit rapport

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- d'adopter le rapport de la CLECT du 21 février 2017
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice, à l'article 7321 dont le montant s'élève à 24203, 21€.

### **9 – Convention d'adhésion Association des Maires – Marchés Publics**

Monsieur Jean MARTINEZ, Conseiller Municipal, expose au Conseil Municipal que l'Association des Maires et des Elus du Tarn propose une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Son utilisation nécessite la passation d'une convention d'une durée de un an. Les tarifs sont les suivants :

<b>Nbre marchés/an</b>	<b>Cotisation/an</b>	<b>Cotisation/publication</b>	<b>Certificat de chiffrement et d'authentification</b>
<b>1 à 5</b>	<b>50€</b>	<b>30 €</b>	<b>12 €/an</b>
6 à 10	100€	30 €	
11 et +	150€	30 €	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à signer cette convention à compter du 01/04/2017 dans l'optique d'effectuer une publication de 1 à 5 marchés annuels soit 50€ de cotisation + 30€ par marchés + 12€ de certificat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics proposée par l'Association des Maires et des Elus du Tarn et l'autorise à acquitter tous les frais liés à son utilisation tels que proposés par Monsieur le Maire.

### **10 – Décision d'attribution d'astreinte service technique : saisie du CTP**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion (CTP) pour la mise en place d'un dispositif d'astreinte. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise comme dessus.

### **11 – Questions diverses**

#### **11a Autorisation de poursuites**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'instaurer une délibération annuelle dispensant le comptable du Trésor de solliciter l'autorisation de Monsieur le Maire pour engager des poursuites afin de récupérer les impayés au profit de la Commune.

Après discussion, les membres présents autorisent le comptable de Trésor à engager automatiquement les poursuites nécessaires à l'encontre des divers débiteurs qui ne règlent pas leurs dettes dans les délais prévus.

Où cet exposé et après en avoir libérer, le Conseil Municipal décide d'autoriser le comptable du Trésor à engager les poursuites afin de récupérer les impayés au profit de la Commune.

#### **11b ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, vu le décret n° 2002-409 du 29 mars 2002, ENEDIS doit verser à la Commune la somme de 224 € au titre de la redevance

d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, pour l'année 2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce versement.

Madame Huet réitère sa demande de réunion concernant les compteurs Linky ; Monsieur le Maire donne pouvoir à Monsieur COMBELLES pour effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de cette réunion.

### **11c Autre :**

Écoulement des eaux au Rivet : Madame ASSEMAT signale que le fossé du lieu-dit Le Rivet aurait besoin d'être creusé afin de rediriger les eaux de pluies ruisselantes qui ont créées une mare.

Abri-bus à Bellegarde : Suite à la demande des parents des élèves de Bellegarde, Madame ASSEMAT a fait les démarches nécessaires pour la mise en place d'un abri-bus ; elle attend une réponse (signalement de Madame ASSEMAT).

Pradel : Panne de réverbère (signalement de Madame HUET).

Immeuble « Sabarthez » 8-10 Grand'rue : Suite à l'assemblée générale qui a lieu ce même jour, Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ informe l'assemblée que les co-proprétaires à l'unanimité sont favorables à la création d'un accès handicapé à la mairie.

Téléthon : Madame BERNOU a été sollicitée par le Téléthon, qui souhaite voir la commune de Montredon-Labessonnié, par l'intermédiaire de ses associations, s'investir sur ce projet solidaire. Celui-ci aura lieu les 8 et 9 décembre 2017 : un projet de randonnée cycliste avec des relais dans les communes participantes est à l'étude.

Feux d'artifices (intervention de Madame MAURIE): Un feu d'artifice pris en charge par la mairie aura lieu le 15 juillet 2017 au barrage de Bezan.

Le Comité des fêtes projette d'offrir un feu d'artifice lors de la fête du village.

### **Opération Pneu (intervention de Madame ROBERT) :**

La Communauté des Communes Centre Tarn a proposé une collecte de pneus aux exploitants agricoles sur inscription ; environ 240 Tonnes de pneus usagés ont été identifiés.

La priorité sera donnée aux exploitants qui se seront signalés. Les pneus enlevés devront être propres afin qu'ils puissent être recyclés à l'étranger.

Une partie du prix de collecte sera pris en charge par la Communauté des Communes soit un budget de 50 000€ restant à la charge de l'exploitant 60€/Tonne enlevée.

Monsieur TESSEYRE demande si une telle opération ne pourrait-elle pas avoir lieu pour la prise en charge des carcasses de voitures. Madame ROBERT se charge de se renseigner.

**La séance est levée à 22h40.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017**

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUS Bénédicte <i>(représentée par M. MARTINEZ)</i>	
	COMBES Didier <i>(représenté par M. BAÏSSE)</i>	
	HUET Claude	
	BRU Jean-Marie	
	ALIBERT Sophie <i>(représentée par Mme BERNOU)</i>	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure	Absente
	AUGÉ Bernard	Absent